

## Traduction liturgique du Notre Père « Ne nous laisse pas entrer en tentation »

### 1. Editorial du curé : "Ne nous laisse pas entrer en tentation"

Nous prions régulièrement cette prière du Notre Père, dont l'Evangile précise qu'elle a été donnée par le Christ à ses disciples, alors que ceux-ci lui avaient demandé de leur apprendre à prier. La traduction liturgique adoptée en 1966 était le fruit d'un travail œcuménique. Mais cette sixième demande du Notre Père posait à vrai dire différents problèmes théologiques et exégétiques. Demander au Père "*Ne nous soumet pas à la tentation*" laissait penser que Dieu aurait eu une part active dans notre rapport à la tentation.

Un long travail exégétique, en lien avec les évêques de France, a abouti à l'adoption de cette nouvelle traduction : "**ne nous laisse pas entrer en tentation**". Formule où nous demandons à Dieu de ne pas permettre que nous entrions en tentation, où nous le supplions "d'intervenir en notre faveur pour écarter de notre route un danger redoutable, celui de prendre le risque d'être séparé de lui et de nos frères" (Mgr Hervé Giraud, revue diocésaine de Soissons, juin 2011). Ce changement, décidé par la Conférence des Evêques de France, interviendra au 1er dimanche de l'Avent, le dimanche 3 décembre prochain.

Tout changement liturgique est toujours délicat, parce qu'il nous sollicite dans notre manière de célébrer, de prier communautairement ou personnellement. Je formule le souhait que ce changement dans la traduction liturgique du Notre Père nous aide à mieux entrer dans l'attitude du Fils devant son Père des Cieux, mais aussi dans une compréhension renouvelée de cette prière des enfants de Dieu.

### 2. Le Notre Père : prière des fils, prière des frères Par l'équipe PLS du SNPLS

12 novembre 2013 : Le Notre Père modifié, dans la nouvelle traduction de la Bible, aux éditions MAME, Paris (75).

Lors de leur dernière assemblée plénière fin mars, les évêques de France ont décidé que la nouvelle traduction du *Notre Père* sera adoptée officiellement le premier dimanche de l'Avent, soit le 3 décembre prochain. Cette nouvelle traduction prévoit une modification de la sixième demande qui ne sera plus « Et ne nous soumet pas à la tentation » mais « **Et ne nous laisse pas entrer en tentation** ». Pourquoi cette décision commune ? Deux raisons peuvent être retenues : l'une est pratique ; l'autre tient au statut de cette prière.

La raison pratique. Nous attendions la publication de la nouvelle traduction du *Missel romain*. Cette sortie étant reportée, il était difficile de différer plus longtemps la publication du *Notre Père* dont la nouvelle mouture a été approuvée dans la traduction liturgique de la Bible.

La seconde raison tient au statut de cette prière. Dans le missel, la prière du *Notre Père* porte le nom d'« oraison dominicale ». C'est la prière du dimanche, jour où nous célébrons de façon particulière le Christ mort et ressuscité. C'est en lui que nous pouvons dire « notre Père » et nous

recevoir comme frères. Dans l'eucharistie, cette prière ouvre le rite de la communion qui suit la prière eucharistique. La dire ensemble, c'est déjà communier rituellement. Enfin, elle est remise aux catéchumènes à la fin de leur préparation au baptême. Elle appartient au rite des Traditions, trésor précieux que l'Église transmet aux futurs baptisés. Elle est la prière des baptisés.

### **3. Une nouvelle traduction du « Notre Père » : « Ne nous laisse pas entrer en tentation », par Joël Sprung**

#### **I. Rappel historique**

Le 29 décembre 1965, le président de la Conférence des Évêques de France annonce solennellement l'adoption d'une nouvelle traduction en français du Pater. Le 4 janvier 1966, dans un communiqué commun avec les représentants des chrétiens orthodoxes et réformés, est redite cette adoption d'une nouvelle traduction, précisant qu'elle sera commune aux trois confessions chrétiennes, dans un esprit d'unité.

Cette nouvelle traduction du Pater est celle que nous utilisons ordinairement aujourd'hui. Elle se rapproche beaucoup plus de la version utilisée jusqu'alors par les réformés et implique une modification importante de la sixième demande qui était formulée ainsi : « ne nous laisse pas succomber à la tentation ». La documentation catholique de l'époque rappelle que d'anciennes versions françaises utilisaient une traduction littérale du grec et du latin : « Ne nous induis pas en tentation », mais que le sens du verbe « induire » n'est plus suffisamment « courant » pour être d'un usage clair.

Par ailleurs, cette même documentation explique que « la variante << ne nous laisse pas succomber à la tentation >> est particulièrement déficiente. Elle laisse à penser que la tentation n'est qu'un mal moral auquel il faut résister. Or la tentation biblique est aussi une mise à l'épreuve voulue par Dieu. Nous le prions donc de ne pas nous placer dans une situation telle que notre fidélité envers lui soit en péril – ce qui implique de nous garder de tout péché. <sup>[1]</sup>

En 1969, l'abbé Jean Carmignac publie sa thèse « Recherches sur le Notre Père », qui reste une référence majeure sur l'exégèse de la prière enseignée par Jésus. Lorsqu'en parallèle il tente de s'opposer frontalement à certains points de la traduction du nouveau lectionnaire français, son analyse de la sixième demande du Pater sera la première à faire suspecter un caractère blasphématoire dans la traduction œcuménique de 1966. Pour lui, soumettre l'homme à la tentation, c'est déjà l'y faire succomber. Carmignac en appelle à l'analogie de la foi : une telle chose n'a pu être enseignée par Jésus.

Pour lui, nous sommes victimes d'incompréhension quant à une formule causative <sup>[2]</sup>, propre à l'hébreu, qu'amplifierait le grec au point d'en induire une confusion. Il fonde l'essentiel de sa thèse sur ses travaux précédents, consistant en une relecture des évangiles via une rétroversion du grec vers l'hébreu. Carmignac venait alors de découvrir le caractère fortement hébraïsant de la grammaire et de la syntaxe évangélique, et pouvait dès lors apporter des arguments solides sur le plan philologique, pour justifier de s'affranchir d'une traduction trop littérale du texte grec, prêtant à confusion. Il propose en définitive de simplement déplacer la négation :

« Fais que nous n'entrions pas dans la tentation ».

Pendant les années qui suivirent, et jusqu'à nos jours, l'argumentation philologique et théologique de Carmignac sera le fer de lance des mouvements traditionalistes réclamant un retour à l'ancienne version. Étant entendu que, pour les partisans de Carmignac, entrer en tentation signifie y succomber.

Dans un article de 1966 que les évêques français ont eu entre les mains pour étudier la nouvelle traduction <sup>[3]</sup> l'exégète Jean Delorme a tenté de trouver un consensus pour réconcilier tout le

monde. Il propose alors sa définition dans les termes suivants<sup>[4]</sup> :

Il semble, dit-il, que le français nous offre une tournure, capable de traduire la formule grecque en respectant les diverses interprétations dont elle est susceptible : « Ne nous laisse pas entrer en tentation. » Ce n'est pas transformer un impératif (« ne nous introduis pas ») en un simple permissif (« ne permets pas... »). Car si en français « laisser faire » veut dire « ne pas empêcher », « ne pas laisser faire » a le sens très positif d' « empêcher ». Donc nous demandons à Dieu d'intervenir en notre faveur pour écarter de notre route un danger si redoutable. Et cette formule laisse entière la possibilité de l'interprétation plus stricte de l'abbé Carmignac ou de la formule traditionnelle : « ne nous laissez pas succomber à la tentation. » [...].

À sa suite, et plus récemment, en 1995, le professeur de l'École biblique de Jérusalem Raymond-Jacques Tournay publie un article en faveur de la même traduction, synthétisant toute cette argumentation. Pour lui, l'origine araméenne de la prière permet de s'affranchir de la forme factitive (faire faire) du grec, et d'adopter la forme permissive (laisser faire) plus courante dans le texte araméen.

C'est finalement cette traduction, solidement argumentée, qui est aujourd'hui adoptée par la Conférence des Évêques de France. Nous ne savons pas, à l'heure actuelle, si cette nouvelle traduction aura également un caractère œcuménique ou non.

## II. Explication théologique

Dieu ne tente personne. En cas de doute, l'épître de saint Jacques le rappelle vigoureusement : Que nul, quand il est tenté, ne dise : « Ma tentation vient de Dieu. » Car Dieu ne peut être tenté de faire le mal et ne tente personne (Jc 1, 13). Dans ce sens, Dieu ne peut donc nous « soumettre » à la tentation, dans le sens littéral. Il y aurait confusion entre Dieu et le tentateur, Satan. D'où l'accusation de blasphème concernant la traduction courante.

Mais éprouver n'est pas nécessairement tenter. Même si, en grec, le même mot ou la même racine, est utilisé. Et l'on comprend, comme d'ailleurs la tradition le rappelle, qu'il nous faut passer par l'épreuve. Aussi tressaillez-vous d'allégresse même s'il faut que, pour un peu de temps, vous soyez affligés par diverses épreuves, à fin que, bien éprouvée, votre foi, plus précieuse que l'or périssable que l'on vérifie par le feu, devienne un sujet de louange, de gloire et d'honneur, lors de la Révélation de Jésus Christ (1P 1, 6-7)....

Dans le même sens, aller vers ne signifie pas entrer dans. Comme le rappelait déjà Delorme, et comme l'ont retenu les évêques français, cette notion de « lieu » est importante. Nous comprenons que si Dieu nous conduit au désert pour que nous y soyons éprouvés, il ne nous éprouve pas lui-même. Cette métaphore du mouvement vers un lieu, restitué dans la nouvelle traduction, permet donc de se rapprocher des textes les plus anciens, sans introduire le verbe « succomber »...

Demander de ne pas entrer en tentation, c'est donc demander à ne pas douter de la présence de Dieu au milieu de nous. C'est en ce sens que Jésus dit à ses disciples, à Gethsémani : priez pour ne pas entrer en Tentation (Mt 26, 41 ; Mc 14, 38 ; Lc 22, 40.46). Car bientôt ils seront amenés à douter qu'il est vraiment Dieu. L'esprit est ardent, mais la chair est faible ! (Ibid.) Il est si simple de douter, de quitter ensuite Jérusalem l'espoir en berne, en se disant : « Nous espérons, nous, que c'était lui qui allait délivrer Israël » (Lc 24, 21). Alors c'est là le sens profond de cette demande : Seigneur, garde-nous de douter de toi ! [6]

#### **4. Article de la revue diocésaine de Sens –Auxerre, par Mgr Hervé Giraud**

Plusieurs traductions ont été étudiées :

« Ne nous soumetts pas à la tentation » : cette traduction évoque l'image d'un Dieu qui fait subir la tentation et qui serait comme l'auteur de la tentation.

« Fais que nous n'entrions pas en (dans la) tentation » : cette traduction cherche à dédouaner Dieu d'être l'auteur de la tentation.

« Ne nous fais pas entrer dans la tentation » : certes « entrer dans la tentation », ce n'est pas nécessairement y succomber, mais c'est entrer dans cette situation critique où Satan (le Mal) commence à nous atteindre et où nous risquons, à cause de notre faiblesse, de nous laisser vaincre. Cependant elle risque de désigner encore une certaine responsabilité de Dieu dans la tentation.

« Ne nous laisse pas entrer en tentation » : cette traduction serait meilleure d'autant qu'elle se rapprocherait d'une source littérale araméenne. En français « laisser faire » veut dire « ne pas empêcher ». « Ne pas laisser faire » a le sens positif d'« empêcher ». Dieu peut permettre que nous entrions dans la tentation et nous donner la force de pouvoir en « sortir ». Dieu ne nous tente pas, mais il nous met parfois à l'épreuve en permettant à Satan (le Mal) de nous tenter pour nous purifier. Avec cette traduction, nous supplions Dieu : « ne permets même pas que nous entrions en tentation ». Nous lui demandons d'intervenir en notre faveur pour écarter de notre route un danger redoutable, celui de prendre le risque d'être séparé de Lui et de son Peuple.

La Traduction Liturgique de la Bible pourrait donc choisir de proposer « Et ne nous laisse pas entrer en tentation » appuyée par Mt 26,41. Déjà la Bible de Segond de 1964 reprenait l'expression « Ne nous laisse pas entrer en tentation », comme le fera la Bible de Jérusalem de 2000. Son introduction dans le Notre Père de la messe et dans l'usage courant attend un accord des évêques, de toutes les Églises et Communautés ecclésiales francophones car il importe que les chrétiens continuent à dire ensemble la prière que le Seigneur a enseignée.